Cas n° 35 :

Le Cabinet « 3 CCA » dirigé par Mr HILMI Ahmed, est approché par la Direction générale de la SA « GERMA » en vue de diagnostiquer la procédure des achats.

Le Cabinet « 3 CCA » a été recommandé à la Direction générale de l'entreprise par le Directeur des achats : Mr Lahrichi Mourad, ami de Mr HILMI Ahmed.

Le Cabinet a désigné Mlle Fahim Zineb fraîchement diplômée d'une école de gestion et nouvellement recrutée pour entamer cette mission. Elle n'a reçu aucun cadrage. Lors de ses visites à l'entreprise, elle a réuni les informations suivantes :

1/ Lahrichi Mourad est directeur des achats de l'entreprise, il dispose des attributions suivantes :

• Il reçoit les bons des besoins exprimés par les chefs des différents services.

• Il consulte l'état des stocks.

• En cas de non existence des éléments demandés en stock, il établit un bon de commande, qu'il adresse sans aucune approbation à un fournisseur de son choix.

• Il négocie les modalités de paiement des fournisseurs.

• Il reçoit les factures des fournisseurs qu'il duplicate en 2 autres exemplaires :

- La facture originale reçue est envoyée au service de comptabilité.

- Une copie est archivée chez lui

- Une copie est envoyée au trésorier.

2/ Slimani Aziz est trésorier de l'entreprise :

• Ile détient tous les moyens de paiement (Carnets de chèques, les espèces, les effets de commerce, les ordres de virement……..)

• Il remet les chèques et les effets reçus des clients à la banque.

• Il établit les chèques, les ordres de virements et les effets qu'il signe lui-

même et les remet aux fournisseurs.

Travail à faire :

1. De quel type de mission s'agit-il ?

2. Préciser les faits observés qui démontrent le non-respect de certaines normes.

3. Décrire dans une fiche de poste les attributions de chaque salarié ? (Une fiche par salarié, en déduire les risques).

4. Quelles sont les principales faiblesses de la procédure d'achat chez l'entreprise « GERMA » ?